

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4631**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par la SCIC Habitat Rhône-Alpes sur les parcelles de terrain communautaire situées 22, 24 et 26, rue Colin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La SCIC Habitat Rhône-Alpes souhaiterait construire un ensemble immobilier sur un tènement de 936 mètres carrés environ situé 22, 24, 26, rue Colin à Villeurbanne.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une partie des parcelles communautaires situées 22 à 26, rue Colin et cadastrées sous les numéros 221, 222 et 226 de la section BE pour 453 mètres carrés environ.

Les modalités juridiques et financières de la cession de la parcelle de 453 mètres carrés à prendre sur les parcelles cadastrées sous les numéros 221, 222 et 226 de la section BE n'ont pas encore été formalisées.

Toutefois, la SCIC Habitat Rhône-Alpes sollicite l'autorisation, par la communauté urbaine de Lyon, de déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur ces terrains.

**DECIDE**

**Autorise** la SCIC Habitat Rhône-Alpes à déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur les parcelles de terrain situées 22, 24 et 26, rue Colin à Villeurbanne.

Cet accord ne permet pas à la SCIC Habitat Rhône-Alpes d'entreprendre de quelconques travaux de construction qui pourraient être autorisés sur lesdits terrains.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,